

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN

Procès-verbal de la réunion de Conseil du 19 juin 2025

Le jeudi 19 juin 2025 à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin s'est réuni dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 mai et 13 juin 2025 effectuées en application de L2121-10 du CGCT, à l'ouverture de la séance :

Présents : 52 - Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

Procurations : 20 - Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie COLLART à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur André KUCHCINSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Sébastien MESSSENT à Madame Anouk BRETON, Monsieur Christian PRIMONT à Monsieur Alain LHERBIER, Madame Christine STIEVENARD à Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Dorise TRANAIN à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Christelle VERNACK à Madame Perrine CIOFFI.

Absents excusés : 19 - Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Sabine FINEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Maurice VISEUX

Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 3 avril 2025 et du compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président en vertu de la délégation donnée par le Conseil Communautaire dans ses séances des 7 juillet 2020 et 6 décembre 2024.

Liste des délibérations du conseil

N°	DESIGNATION
1	RESSOURCES ET MOYENS : Lens : Installation d'un conseiller communautaire Décision prise à l'unanimité des votants.
2	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Délégation de maîtrise d'ouvrage à Ports de Lille pour la réparation des berges à Harnes Décision prise à l'unanimité des votants.
3	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Angres - Convention d'occupation temporaire au profit d'Artois Mobilités dans le cadre de la réalisation d'un quai Bus Décision prise à l'unanimité des votants.
4	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGID) et convention intercommunale d'attribution (CIA) - Révision du PPGID 2018-2023 - Lancement de la démarche d'élaboration du PPGID 2025-2031 Décision prise à l'unanimité des votants.

N°	DESIGNATION
5	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Convention de partenariat entre la CALL et la Régie Régionale du Service Public de l'Efficacité Énergétique (SPEE) 2025-2027 Décision prise à l'unanimité des votants.
6	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Avenant n°1 au Programme d'Actions (PA) 2025 au titre de la convention des aides à la pierre et de la convention de gestion ANAH et conditions d'attribution des aides CALL sur fonds propres. Décision prise à l'unanimité des votants.
7	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Avenant 2025 à la convention CALL – CAF inhérente au Permis de Louer Décision prise à l'unanimité des votants.
8	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Contractualisation ERBM 2025/2027 - Convention de mise en oeuvre de l'engagement initial Décision prise à l'unanimité des votants.
9	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Convention pluriannuelle de renouvellement urbain de la cité de Belgique Décision prise à l'unanimité des votants. <i>Arrivée de M. DARRAS ET Mme SADOUNE</i>
10	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Requalification des espaces publics, des voiries des réseaux divers de la Cité d'Anchin à Noyelles-sous-Lens dans le cadre de l'ERBM : Convention spécifique à l'accompagnement du service commun - Mandat de maîtrise d'ouvrage - Marché de Maîtrise d'œuvre urbaine et opérationnelle - Autorisation de signatures Décision prise à l'unanimité des votants.
11	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Détermination des participations de la CALL prévues au titre de la mise en œuvre opérationnelle des cités retenues dans le 1er triennal du programme ERBM Cité du 4 à Lens et Cités du Parc et de la Croisette à Méricourt Décision prise à l'unanimité des votants.
12	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Avenant n°2 à la convention de renouvellement urbain de la CALL Décision prise à l'unanimité des votants.
13	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Approbation du budget primitif 2025 de l'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial "Lens Liévin Hénin Carvin Tourisme" - Solde de subvention 2025 Décision prise à l'unanimité des votants.
14	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) - Equipement de type restaurant - séminaire à Souchez Décision prise à l'unanimité des votants.
15	DEVELOPPEMENT DURABLE : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2024 Le Conseil prend acte
16	DEVELOPPEMENT DURABLE : Fourniture et entretien-maintenance des Bornes d'Apport Volontaire Enterrées (BAVE) pour la collecte des déchets ménagers et assimilés - Instauration d'une refacturation aux bailleurs gestionnaires de l'enlèvement des dépôts sauvages en pied de bornes d'apport volontaire Décision prise à l'unanimité des votants.
17	DEVELOPPEMENT DURABLE : Expérimentation collecte et traitement des biodéchets Décision prise à l'unanimité des votants.
18	DEVELOPPEMENT DURABLE : Convention avec Aliapur - Eco-organisme agréé Gestion des déchets de pneumatiques Décision prise à l'unanimité des votants.
19	DEVELOPPEMENT DURABLE : Service public d'eau potable - Avenant 1 au contrat pour l'affermage du service public d'eau potable Décision prise à l'unanimité des votants.

N°	DESIGNATION
20	DEVELOPPEMENT DURABLE : Elaboration du plan pluriannuel de restauration et d'entretien du Surgeon, de la Fontaine de Bray et du Flot de Wingles - Convention de délégation de Maitrise d'ouvrage CALL/SYMSAGEL Décision prise à l'unanimité des votants.
21	DEVELOPPEMENT DURABLE : Programme érosion du bassin versant de Givenchy-en-Gohelle - Enquête publique préalable à la Déclaration d'Intérêt Général Décision prise à l'unanimité des votants.
22	DEVELOPPEMENT DURABLE : Convention pour la fourniture d'eau en gros du Syndicat Mixte d'Adduction des Eaux de la Lys à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin - Avenant n°1 Décision prise à l'unanimité des votants.
23	DEVELOPPEMENT DURABLE : Candidature à l'AMI Solidarités Alimentaires 2025 de la DRAAF Hauts-de-France Décision prise à l'unanimité des votants.
24	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Entrée au Conseil de Surveillance de la SCIC Le Toit Commun Décision prise à l'unanimité des votants. <i>Arrivée de MME CLEMENT et Mme GERMA</i>
25	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Appel à projets 2026 "Soutien aux manifestations artistiques et culturelles d'intérêt intercommunal" Décision prise à l'unanimité des votants.
26	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Accompagnement financier au développement de la Classe à Horaires Aménagés "Musique et Création" - 2025 Décision prise à l'unanimité des votants.
27	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Reconstitution du dispositif Influenceurs du Grand Ecran Comité de programmation audiovisuelle Décision prise à l'unanimité des votants.
28	RESSOURCES ET MOYENS : Convention de mandat pour la restructuration, rénovation et le réaménagement de l'ancien LEADER PRICE de la commune d'Avion Décision prise à l'unanimité des votants.
29	RESSOURCES ET MOYENS : Convention de mandat pour la construction du restaurant scolaire intergénérationnel de la commune de Noyelles-sous-Lens Décision prise à l'unanimité des votants.
30	RESSOURCES ET MOYENS : Loison-sous-Lens : mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réfection de trottoirs et voiries - Rue de Lille et Lorthoïs dans le cadre du développement de l'entreprise NEXANS Décision prise à l'unanimité des votants.
31	RESSOURCES ET MOYENS : Lens : Modification de la désignation d'un conseiller communautaire au sein de la commission développement social Décision prise à l'unanimité des votants.
32	RESSOURCES ET MOYENS : Estevelles et Lens : Modification de la désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) Décision prise à l'unanimité des votants.
33	RESSOURCES ET MOYENS : Modification de la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) : association locale Décision prise à l'unanimité des votants.
34	RESSOURCES ET MOYENS : Modification de la représentation de la Communauté d'agglomération à Artois Mobilités Décision prise à l'unanimité des votants.
35	RESSOURCES ET MOYENS : Conseil d'Administration de la SAC PETRAM - Désignation d'un représentant Décision prise à l'unanimité des votants.

N°	DESIGNATION
36	RESSOURCES ET MOYENS : Création d'un poste permanent à temps complet de Référent technique des réseaux et systèmes informatiques pour la Direction des Systèmes d'Informations et du Numérique Décision prise à l'unanimité des votants.
37	RESSOURCES ET MOYENS : Création d'un poste permanent à temps complet d'agent polyvalent pour le crématorium Décision prise à l'unanimité des votants.
38	RESSOURCES ET MOYENS : Actualisation de différents postes déjà présents au tableau des effectifs Décision prise à l'unanimité des votants.
39	RESSOURCES ET MOYENS : Modification des délibérations relatives à différents postes identifiés au sein des services communautaires – Postes déjà présents au tableau des effectifs Décision prise à l'unanimité des votants.
40	RESSOURCES ET MOYENS : Apurement de certaines recettes disponibles sur les comptes d'imputation provisoire du comptable public - Budget Annexe Action Economique Décision prise à l'unanimité des votants.
41	RESSOURCES ET MOYENS : Garantie emprunt – Pas de Calais Habitat – Parc social public - Opération d'acquisition amélioration d'un logement, 51 Rue du Front Populaire à Avion Décision prise à l'unanimité des votants.
42	RESSOURCES ET MOYENS : Garantie emprunt – Société Immobilière Grand Hainaut (SIGH) – Parc social public - Opération de réhabilitation de 4 logements, 4 rue Edouard Depret à AVION Décision prise à l'unanimité des votants.
43	RESSOURCES ET MOYENS : Garantie emprunt – Société Immobilière Grand Hainaut (SIGH) – Parc social public Opération de réhabilitation de 13 logements, Résidence Marcel Pagnol, 56 avenue de la République à Billy-Montigny Décision prise à l'unanimité des votants.
44	RESSOURCES ET MOYENS : Garantie emprunt – Maisons et Cités – Parc social public - Opération d'acquisition en VEFA de 27 logements situés au 13 rue Roger Salengro à BULLY-LES-MINES Décision prise à l'unanimité des votants.
45	RESSOURCES ET MOYENS : Garantie emprunt – SIA Habitat – Parc social public – Réhabilitation de 76 logements situés sur plusieurs adresses à LENS Décision prise à l'unanimité des votants.
46	RESSOURCES ET MOYENS : Garantie emprunt – Maisons et Cités – Parc social public - Opération de construction de 8 logements situés 2 avenue du Maréchal Juin à LIÉVIN Décision prise à l'unanimité des votants.
47	RESSOURCES ET MOYENS : Garantie emprunt – Pas de Calais Habitat – Parc social public - Opération de réhabilitation de 40 logements, résidence Léon Jouhaux, rue Jules Guesde à MAZINGARBE Décision prise à l'unanimité des votants.
48	RESSOURCES ET MOYENS : Garantie emprunt – Maisons et Cités – Parc social public - Opération d'Acquisition en VEFA de 53 logements situés 4 rue Camille Desmoulins à Vendin-le-Vieil Décision prise à l'unanimité des votants.
49	RESSOURCES ET MOYENS : Garantie emprunt – Maisons et Cités – Parc social public - Opération d'Acquisition en VEFA de 42 logements situés rue Paul Cayet à Sallaumines Décision prise à l'unanimité des votants.
50	RESSOURCES ET MOYENS : Approbation du Compte Financier Unique 2024 - Budget Principal Décision prise à l'unanimité des votants. 1 « ne prend pas part au vote » (M. S. ROBERT, Président)
51	RESSOURCES ET MOYENS : Approbation du Compte Financier Unique 2024 - Budget Annexe Action Économique Décision prise à l'unanimité des votants. 1 « ne prend pas part au vote » (M. S. ROBERT, Président)

N°	DESIGNATION
52	RESSOURCES ET MOYENS : Approbation du Compte Financier Unique 2024 - Budget Annexe Développement Numérique Décision prise à l'unanimité des votants. 1 « ne prend pas part au vote » (M. S. ROBERT, Président)
53	RESSOURCES ET MOYENS : Approbation du Compte Financier Unique 2024 - Budget Annexe Port Fluvial Décision prise à l'unanimité des votants. 1 « ne prend pas part au vote » (M. S. ROBERT, Président)
54	RESSOURCES ET MOYENS : Approbation du Compte Financier Unique 2024 - Budget Annexe Assainissement Décision prise à l'unanimité des votants. 1 « ne prend pas part au vote » (M. S. ROBERT, Président)
55	RESSOURCES ET MOYENS : Approbation du Compte Financier Unique 2024 - Budget Annexe Eau Potable Décision prise à l'unanimité des votants. 1 « ne prend pas part au vote » (M. S. ROBERT, Président)
56	RESSOURCES ET MOYENS : Approbation du Compte Financier Unique 2024 - Budget Annexe SPANC Décision prise à l'unanimité des votants. 1 « ne prend pas part au vote » (M. S. ROBERT, Président)
57	RESSOURCES ET MOYENS : Approbation du Compte Financier Unique 2024 - Budget Annexe Crématorium Décision prise à l'unanimité des votants. 1 « ne prend pas part au vote » (M. S. ROBERT, Président)
58	RESSOURCES ET MOYENS : Affectation des résultats 2024 - Budget Principal Décision prise à l'unanimité des votants.
59	RESSOURCES ET MOYENS : Affectation des résultats 2024 - Budget Annexe Action Économique Décision prise à l'unanimité des votants.
60	RESSOURCES ET MOYENS : Affectation des résultats 2024 - Budget Annexe Développement Numérique Décision prise à l'unanimité des votants.
61	RESSOURCES ET MOYENS : Affectation des résultats 2024 - Budget Annexe Port Fluvial Décision prise à l'unanimité des votants.
62	RESSOURCES ET MOYENS : Affectation des résultats 2024 - Budget Annexe Assainissement Décision prise à l'unanimité des votants.
63	RESSOURCES ET MOYENS : Affectation des résultats 2024 - Budget Annexe Eau Potable Décision prise à l'unanimité des votants.
64	RESSOURCES ET MOYENS : Affectation des résultats 2024 - Budget Annexe SPANC Décision prise à l'unanimité des votants.
65	RESSOURCES ET MOYENS : Affectation des résultats 2024 - Budget Annexe Crématorium Décision prise à l'unanimité des votants.
66	RESSOURCES ET MOYENS : Budget Principal - Vote du Budget Supplémentaire 2025 Décision prise à l'unanimité des votants.
67	RESSOURCES ET MOYENS : Budget Action Économique - Vote du Budget Supplémentaire 2025 Décision prise à l'unanimité des votants.
68	RESSOURCES ET MOYENS : Budget annexe Port Fluvial - Vote du Budget Supplémentaire 2025 Décision prise à l'unanimité des votants.
69	RESSOURCES ET MOYENS : Budget annexe Assainissement - Vote du Budget Supplémentaire 2025 Décision prise à l'unanimité des votants.
70	RESSOURCES ET MOYENS : Budget annexe Eau Potable - Vote du Budget Supplémentaire 2025 Décision prise à l'unanimité des votants.

N°	DESIGNATION
71	RESSOURCES ET MOYENS : Budget annexe Crématorium - Vote du Budget Supplémentaire 2025 Décision prise à l'unanimité des votants.
72	RESSOURCES ET MOYENS : Ajustement et vote des Autorisations de Programme/ Engagements et Crédits de Paiement (AP/CP et AE/CP) au Budget Supplémentaire 2025 - Nomenclature M4 Décision prise à l'unanimité des votants.
73	DEVELOPPEMENT DURABLE : Convention de transfert d'actifs à titre onéreux Décision prise à l'unanimité des votants.

M. ROBERT : Nous allons démarrer ce Conseil Communautaire. Tout d'abord, en félicitant notre collègue Alain BAVAY, qui a été élu Maire d'Eleu il y a 10 jours. Le féliciter pour ce nouveau challenge mais en même temps le remercier pour son engagement au sein de la Communauté d'Agglomération.

Sur la première délibération, qui vise à intégrer dans notre Conseil Thibault GHEYSSENS, dans des circonstances toujours particulières parce que ça fait suite au décès d'un de nos collègues, en l'occurrence Dominique REAL. Donc, Thibault au titre de cette première délibération est intégré, est installé dans son mandat de conseiller communautaire.

La délibération n°2, c'est Laurent DUPORGE.

M. DUPORGE : Merci Monsieur le Président. Mes chers collègues, c'est une histoire de palplanches sur le Port Fluvial de Harnes qui se sont dégradées, décrochées, ce qui les rend dangereuses pour la circulation fluviale mais également sur la circulation sur les chemins de halage. Il est donc proposé de procéder au remplacement de ces palplanches, à leur réparation et de confier cela, de déléguer une maîtrise d'ouvrage à Ports de Lille, qui est le délégataire. Le coût des prestations n'est pas si élevé que ça, il est de 15 365 €.

M. ROBERT : Parfait. C'est adopté. La suivante, la n°3, c'est Jean LETOQUART.

M. LETOQUART : Un quai bus a été construit sur le domaine communautaire à Angres. Pour régulariser ça, on propose de faire une convention d'occupation temporaire au profit d'Artois Mobilités.

M. ROBERT : Oui, c'est adopté. La délibération n°4, François LEMAIRE, il est parti. Donc, c'est sur le droit au logement, qui est un pilier de notre pacte républicain. Donc, cette délibération a pour objet le PPGDID sur la période 2018-2023.

M. TERLAT : Je veux bien m'en occuper si tu veux.

M. ROBERT : Vas-y, Yves.

M. TERLAT : Tu viens globalement de dire les choses. On est dans une année de transition puisqu'il y avait la convention d'avant, celle de 2018-2023. Il s'agit de renouveler ces deux programmes, le PPGDID, le sigle est bon, et la CIA pour que nous soyons opérationnels sur la période suivante en termes d'attribution de logements, d'évaluation de la demande et d'évaluation des logements en même temps.

M. ROBERT : Merci Yves. C'est adopté. Tu peux garder la parole pour la 5, s'il te plaît.

M. TERLAT : Il s'agit de permettre un outil supplémentaire à la MHD avec une convention de la Régie Régionale du Service Public de l'Energie et de façon à pouvoir permettre aux habitants d'accéder à ce service. Il est payant bien sûr mais il n'est pas très très cher et en tout cas il offre aux personnes, le moyen de cadrer leurs interventions de rénovation de l'habitat.

M. ROBERT : Merci. Pas de remarque ? C'est adopté. Yves toujours, la 6.

M. TERLAT : Sur le programme d'actions, c'est un avenant qu'il vous est proposé d'adopter. L'avenant consiste à modifier quelques lignes de ce programme d'actions. Il faut insister sur l'obligation d'installation des VMC dans le cadre de la rénovation énergétique bien sûr, la nécessité de s'appuyer sur une autorisation administrative communale. On comble un petit trou là-dessus puisque faudra que les autorisations d'urbanisme soient conformes lorsqu'il y aura, par exemple, division de logement. Et puis après, d'instaurer un plafond maximum sur l'intervention de soutien lorsqu'on installe des ballons thermodynamiques. Ceci concernant les propriétaires occupants, ou les propriétaires bailleurs.

Je voudrais profiter de la délibération en tout cas pour dire que l'enveloppe sanctuarisée de l'ANAH, et contrairement à ce qu'on entend, pour nous, elle n'est pas remise en cause. Pour l'instant, on n'a pas d'avis de remise en cause sur l'étude des dossiers mais bien évidemment on resserre, comme on l'a toujours fait, l'étude des dossiers pour lutter contre les fraudes. Je crois que les services sont vigilants sur les dossiers.

Bien évidemment, le Gouvernement s'est mis dans une situation un peu compliquée en multipliant ce qu'on appelle les MAR, Mon Accompagnateur Rénov', et on se rend compte qu'il a beaucoup de mal à maîtriser cette floppée d'agents qui propose des rénovations à tout va parfois, sur des constats qui ne sont pas réels.

Ce n'est pas le cas pour la Communauté d'Agglomération, je vous rassure. On sera toujours en demande malgré les annonces d'une enveloppe complémentaire parce que notre enveloppe est toujours insuffisante.

M. ROBERT : Elle n'est pas remise en cause mais elle n'était déjà pas suffisante au départ. Pas de remarque ? La 6 est adoptée. Toujours Yves, pour la 7.

M. TERLAT : Un avenant à la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales pour caler au nouveau périmètre du Permis de Louer à compter du 1^{er} juillet 2025.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. La 8, c'est Alain ROGER.

M. ROGER : Oui Président. C'est une demande de l'Etat qui demande une contractualisation de l'ERBM pour la période de 2025 à 2027 sous forme d'une convention de mise en œuvre de l'engagement initial.

Donc, à notre niveau, ce sont 10 cités qui sont visées par cet engagement et qui ont fait l'objet d'une rénovation de logements, d'études urbaines mais également d'une requalification du cadre de vie pour laquelle les études de maîtrise d'œuvre sont en cours. A cela, on peut également ajouter 5 cités qui sont en accélération PALULOS.

Donc, j'ai fait une petite mise à jour au niveau des chiffres pour vous permettre d'avoir quelque chose de plus important, c'est-à-dire que fin avril, la CALL a subventionné 13 000 000 € pour les réhabilitations de logements, c'est-à-dire pour 2 600 logements. C'est quelque chose qui est énorme pour notre territoire.

A noter que des travaux du volet urbain sont actuellement achevés cité Parmentier à Lens et cité des Jeunettes à Liévin. Par ailleurs, des premières phases de travaux ont été engagées sur la cité 10 de Sains-en-Gohelle, cité 4 de Lens, cité du Parc et de la Croisette à Méricourt.

De plus, il y a de nombreux dossiers qui ont été déposés pour des travaux d'aménagement, ce qui démontre cette volonté des communes et de la CALL de participer à la transformation de leurs cités. L'ERBM est donc pour la CALL un engagement colossal qui représente un montant de plus de 70 000 000 € d'investissement au bénéfice de nos cités.

Donc, cette contractualisation vise à réaffirmer cet engagement partenarial et la volonté des signataires à poursuivre leur mobilisation jusqu'en 2027.

M. ROBERT : Merci beaucoup Alain. Pas de remarque ? Donc, la 8 est adoptée. On continue avec la 9, toujours Alain.

M. ROGER : C'est une convention pluriannuelle de renouvellement urbain de la cité Belgique. La cité Belgique est située sur les communes de Loos-en-Gohelle et Grenay. Elle fait partie des 5 cités qui bénéficient des crédits en accélération PALULOS pour 39 logements sur les 136. Le bailleur étant Pas-de-Calais Habitat.

Pour les 92 logements restants, des études ont démontré que financièrement la rénovation était insoutenable. Il convient donc de les démolir. Un projet de constructions neuves est donc prévu, décomposé de la façon suivante : 76 logements locatifs sociaux, 42 logements en accession à la propriété.

La réalisation de cette opération représente un investissement conséquent. Il est donc nécessaire qu'une approche urbaine globale soit réalisée pour que cette cité soit attractive et que ce soit en termes d'habitat, d'espaces publics, de mobilité voire de peuplement. L'étude urbaine a abouti à la définition d'un schéma directeur et d'un plan guide reprenant les opérations à mener, déclenché en différentes fiches action.

Afin de mener ce projet à terme, en respectant les objectifs fixés, il y a lieu de mettre en place une convention partenariale qui précise les engagements de chacun pour la mise en œuvre du projet global de renouvellement urbain de la cité Belgique.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. Tu continues Alain avec la 10 s'il te plaît.

M. ROGER : La 10 concerne ma ville, la cité Anchin. La ville de Noyelles a souhaité être accompagnée par la CALL afin de mettre en œuvre son projet de requalification des voiries et des espaces publics de la cité Anchin. Cette cité faisant également partie des 5 cités ERBM en accélération PALULOS.

Cet accompagnement se fera dans le cadre du service commun transition durable et aide aux communes et prendre la forme d'un mandat de maîtrise d'ouvrage qui concerne, entre autres, des prestations en matière d'ingénierie de voiries, d'assainissement, de réseaux divers, d'éclairage public, d'eau potable.

Donc, le but de la délibération est de vous autoriser, Président, à signer la convention de mandat relative à la réalisation du projet de requalification, le marché de maîtrise d'œuvre et les marchés subséquents, et bien évidemment, de demander les subventions aux différents financeurs mobilisables.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. Alain toujours, la 11.

M. ROGER : Détermination des participations de la CALL prévues au titre de la mise en œuvre opérationnelle des cités retenues dans le premier triennal du programme ERBM cité 4 de Lens et cités du Parc et de la Croisette à Méricourt.

Donc, la CALL accompagne financièrement les communes bénéficiant du programme ERBM dans la mise en œuvre de leur volet urbain. La participation est plafonnée à 15% et réduite à 10% lorsque le financement ERBM atteint 70%. La charge des communes étant de 20% minimum.

A ce titre, la ville de Lens a déposé un dossier pour l'aménagement du Parc Vachala pour un montant de 1 777 471,65 €. L'Etat et la Région participent à hauteur de 70%. Donc, la participation de la CALL s'élève à 177 747,10 €.

De même pour la ville de Méricourt, pour le périmètre des cités du Parc et de la Croisette, les études de maîtrise d'œuvre s'élèvent à 301 395 €, financées également à hauteur de 70%. Donc, participation de la CALL 30 139,50 €. Il suffit, Monsieur le Président, d'approuver les conventions de cofinancement et de signer les pièces et documents.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. Alain garde la parole.

M. ROGER : Et la dernière, la 12, concerne le NPNRU. C'est l'avenant à la convention de renouvellement urbain. Dans le cadre du NPNRU, il s'agit de vous autoriser à signer l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain qui intègre les évolutions pour les quartiers Vent de Bise et Jean Lebas à Liévin.

Ces évolutions ont été examinées et validées par le Comité d'Engagement de l'ANRU le 5 juillet 2024. Il s'agit, entre autres, d'y intégrer le réaménagement des espaces publics et la mise en place d'une démarche de gestion urbaine et sociale de proximité, le développement d'activités, de nouveaux services et la requalification des espaces publics et une amélioration des conditions d'habitat au travers de la réhabilitation des logements existants.

M. ROBERT : Merci beaucoup Alain. C'est adopté. Les délibérations suivantes devaient être rapportées par Philippe DUQUESNOY.

En son absence, la délibération n°13 vise à procéder au versement du solde de subvention à l'Office de Tourisme. On le fait toujours en deux étapes. Et donc, pour l'année 2025, pour un montant de 872 656 €. Pas de remarque ? C'est adopté.

La 14, vous savez que l'on est propriétaire d'un immeuble en marge du Mémorial 14-18 à Souchez, que le précédent occupant du restaurant nous a fait faux bond, dans des conditions sur lesquelles on ne reviendra pas. Et donc, nous avons décidé de lancer un appel à manifestation d'intérêt parce que le site reste un site exceptionnel.

Dans ce cadre-là, nous avons pu avoir la candidature notamment de l'entreprise API Restauration et donc la délibération a pour but de pouvoir formaliser la signature d'une convention d'occupation précaire du domaine public, qui est encadrée par une redevance à la fois avec une part fixe et progressive sur les années 2025, 2026, 2027 et 2028 mais également une part variable, qui commencera à 1% du chiffre d'affaires hors taxe sur 2026 mais derrière se traduira avec une augmentation pour atteindre les 2% sur l'exercice 2027.

Donc, la délibération a pour but de permettre à la Communauté d'Agglomération de contractualiser avec cette société qui, là aussi, exploitera le site dès la rentrée prochaine. Pas de remarque ? Merci.

On enchaîne, c'est Alain LHERBIER qui prend la 15.

M. LHERBIER : Merci Président. Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de prévention et de gestion des déchets ménagers doit être présenté à l'assemblée chaque année et est principalement destiné à l'information des usagers.

Le rapport fournit des indicateurs techniques et financiers. La CCSPL, ainsi que la Commission chargée du Développement Durable, ont émis un avis favorable.

M. ROBERT : Il s'agit des documents de rapport d'activités qu'on a tous les ans sur les différents organismes, les différents services publics. Pas de remarque ? C'est adopté. Merci beaucoup. La 16, toujours Alain.

M. LHERBIER : Il s'agit d'instaurer une refacturation aux bailleurs gestionnaires de l'enlèvement des dépôts sauvages en pied de borne d'apport volontaire. Il a pu être constaté que certains bailleurs sociaux, privés ou promoteurs ne respectaient pas leur engagement de nettoyage.

Ainsi, il est proposé que la CALL puisse se substituer à leur responsabilité après une mise en demeure et de répondre à ces obligations sous 72 heures. Il est également proposé que cette intervention soit refacturée aux bailleurs défaillants pour un coût calculé à partir du marché relatif à la collecte des déchets ménagers.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. Toujours Alain, la 17.

M. LHERBIER : En application de la loi AGECE, relative à la lutte contre le gaspillage, les collectivités territoriales sont tenues d'avoir mis en place un tri à la source des biodéchets. La commune de Méricourt a déjà mis en œuvre une solution de tri à la fraction fermentescible de sa cantine municipale afin de respecter les exigences réglementaires.

Il est proposé d'intégrer, dès aujourd'hui, ceci dans une expérimentation afin de mesurer les performances de tri de ce type d'établissement. Une convention doit être établie entre la commune et la CALL.

M. ROBERT : Pas de remarque ? C'est adopté. Alain, la 18.

M. LHERBIER : Cela concerne la gestion des déchets pneumatiques. Afin de répondre à ces exigences légales jusqu'à présent pour la CALL et la mise en œuvre de cette REP était réalisée par le biais d'une convention entre les exploitants et les déchèteries. Désormais, il est proposé de contractualiser directement avec l'éco-organisme Aliapur.

A savoir, pour information, qu'il est indiqué que dorénavant les usagers peuvent également déposer jusqu'à 8 pneumatiques par an dans n'importe quel distributeur de pneumatiques et pour une reprise gratuite même sans contrepartie d'achat, Monsieur le Président.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. La 19, Pierre SENECHAL.

M. SENECHAL : Oui, merci Monsieur le Président. La 19 est un avenant au contrat pour l'affermage du service public de l'eau potable. Il s'agit de substituer la Compagnie Générale des Eaux à la société CALLEO. C'est la société dédiée.

L'objet final de la délibération vise à signer l'avenant n°1 au contrat de délégation du service public d'eau potable.

M. ROBERT : Parfait. On enchaîne, la 20.

M. SENECHAL : C'est l'élaboration du plan pluriannuel de restauration et d'entretien du Surgeon de la Fontaine de Bray et du Flot de Wingles, convention de délégation de maîtrise d'ouvrages entre la CALL et le SYMSAGEL. L'objet de la délibération vise à autoriser le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrages entre le SYMSAGEL et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin pour la réalisation du plan pluriannuel de restauration du Surgeon, de la Fontaine de Bray et Flot de Wingles, autoriser le paiement afférent au SYMSAGEL pour un montant de 11 200 € HT.

M. ROBERT : C'est du classique. C'est adopté. La 21, toujours Pierre.

M. SENECHAL : C'est le programme d'érosion du bassin versant de Givenchy-en-Gohelle, enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général. L'objet de la délibération vise à autoriser le Président à arrêter la composition de la version définitive du dossier d'intérêt général, solliciter le Préfet afin d'ouvrir l'enquête publique préalable au dossier et signer tout document concernant la procédure.

M. ROBERT : Merci. Toujours Pierre, la 22.

M. SENECHAL : Convention pour la fourniture d'eau en gros du Syndicat Mixte d'Adduction des Eaux et de la Lys à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, avenant n°1. L'objet est d'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 à la convention pour la fourniture d'eau en gros du SMAEL à la CALL.

M. ROBERT : Pas de remarque ? Je vous propose de faire un saut, on a une délibération supplémentaire, la 73. Comme c'est Pierre qui la rapporte, on va faire un tir groupé.

M. SENECHAL : On va passer tout de suite de 22 à 73, ça arrive. Il s'agit d'une convention de transfert d'actifs à titre onéreux. La CALL exerce, sur le fondement des dispositions de l'article L2226-1 du Code général des collectivités territoriales la compétence relative à la gestion des eaux pluviales et urbaines sur l'ensemble de son périmètre, comprenant, bien évidemment, la commune de Billy-Montigny.

Dans le cadre d'un projet local d'aménagement, la commune de Billy-Montigny a fait réaliser à ses frais un bassin de tamponnement des eaux pluviales d'une capacité de 480 m³, ainsi que l'ensemble des équipements techniques associés pour un montant de 295 000 €. Ces ouvrages relevant de la compétence exclusive de la CALL, les parties conviennent de procéder au transfert des propriétés desdits bien à titre onéreux.

L'objet, donc, vise à autoriser le Président à signer la convention de transfert d'actifs à titre onéreux entre la commune de Billy-Montigny et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Retour vers le futur, on revient à la 23. C'est Geoffrey MATHON.

M. MATHON : Oui retour vers le futur effectivement puisqu'on passe en transition alimentaire et donc on passe sur la stratégie qu'on porte sur le Système Alimentaire Territorial Durable depuis 2019 de niveau 1, puisqu'on avait été reconnu par l'Etat. Et puis, depuis une petite année maintenant, un PAT au niveau 2 jusque 2029. On est reconnu ainsi parmi les 17 PAT reconnus de l'Etat de niveau 2 en Hauts-de-France.

Donc, l'actualité aussi du PAT, c'est beaucoup d'actions qui sont menées. Actuellement, c'est le Panier Local, puisqu'il y aura 15 marchés qui vont être mis en œuvre. Le prochain sera à Vimy le 21 juin, le 4 juillet à Loos-en-Gohelle et le 18 à Annay-sous-Lens.

Et puis, l'actualité aussi, c'est le Défi famille, puisque, comme chaque année, on va accueillir et on va accompagner plus d'une centaine de familles de l'agglomération de Lens-Liévin pour changer nos habitudes alimentaires.

L'objet de cette délibération est sur l'aspect précarité puisque malheureusement aussi, ça a été dit tout à l'heure, 17,2% de la population des Hauts-de-France vit sous le seuil de pauvreté et le SATD est aussi là pour pouvoir apporter des solutions. Et notamment, parmi les solutions, il y a déjà la mise en place d'épiceries solidaires notamment, sur la fourniture de produits locaux et durables via notre partenaire VRAC.

Cette fois-ci, l'idée est d'aller un peu plus loin sur ces questions-là en se dotant d'un poste sur la précarité alimentaire grâce à la signature, tout simplement, d'une convention avec la DRAAF, la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt des Hauts-de-France pour percevoir une subvention, deux fois 40 000 € qui va financer à hauteur de 90% le poste de chargé de mission précarité alimentaire.

M. ROBERT : Merci beaucoup. C'est adopté. On enchaîne avec la n°24 et c'est Alain BAVAY qui la rapporte en l'absence de Ludovic GAMBIEZ.

M. BAVAY : Oui Monsieur le Président. La Communauté d'Agglomération est devenue sociétaire de la SCIC Toit Commun en juin 2023. Aujourd'hui, la SCIC nous propose d'intégrer le Conseil de Surveillance et donc il s'agit de valider cette proposition qui montre combien l'intérêt de la Communauté d'Agglomération pour le développement économique dans le cadre de l'économie sociale et solidaire.

M. ROBERT : Et l'intérêt est partagé parce qu'on peut quand même souligner la présence des représentants de la SCIC dans l'assistance. C'est adopté. Merci beaucoup. Pardon, excuse-moi Thibault.

M. GHEYSENS : Un mot de ce que peut exprimer cette volonté comme ça d'avoir un lien avec une société civile qui s'organise pour la transition, transition écologique ou économique. C'est un peu formel d'être dans la gouvernance mais c'est l'idée qu'il y a une volonté de coopérer. C'est aussi l'idée qu'il y a des nouvelles formes de démocratie qui se mettent en œuvre. La démocratie élective, dont nous sommes les représentants, c'est accompagner le développement de la démocratie sociale avec les syndicats, les mutuelles et aujourd'hui on a une nouvelle forme de démocratie qui émerge je pense, qu'on peut appeler comme une démocratie sociétale, qui est une société civile qui s'organise justement pour porter des questions de transition.

Donc, une petite délibération assez simple mais qui témoigne, à mon avis, d'un mouvement beaucoup plus grand et pour lequel je me réjouis de voir que nous nous y engageons. Merci Président.

M. ROBERT : On confirme notre engagement, parce qu'on y est déjà. C'est adopté. La 25, c'est toujours Alain BAVAY.

M. BAVAY : Il s'agit de renouveler notre appel à projets soutien aux manifestations artistiques et culturelles d'intérêt communautaire. On en est déjà à 4 exercices, qui donnent tout à fait satisfaction. Donc, on vous demande de renouveler l'enveloppe qui y est dédiée à hauteur de 100 000 €.

M. ROBERT : Merci. On poursuit avec la 26, toujours Alain.

M. BAVAY : Je crois que c'est la troisième année, la CHAM, une Classe à Horaires Aménagés Musique qui s'est développée au collège Michelet de Lens en coopération avec l'école de musique Frédéric CHOPIN. Cet outil d'intérêt communautaire est donc accompagné par la Communauté d'Agglomération et on vous propose de lui allouer un budget de 36 500 € sur les 73 000 € de budget initial pour l'année 2025.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. La 27, toujours Alain.

M. BAVAY : C'est la reconduction d'un dispositif qui fonctionne très bien. Il s'agit de celui qui se dénomme Influenceurs du grand écran et avec l'organisation un Comité de programmation avec des jeunes de 13 à 17 ans sur le territoire.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. Les délibérations 28 à 32 devaient être rapportées par André KUCHCINSKI.

Donc, c'est dans le cadre de l'assistance en ingénierie pour la transition durable et d'aide aux communes. La première délibération pour Avion pour un projet de rénovation énergétique d'un ancien supermarché Leaderprice. Le coût global est de plus de 4,5 millions hors taxe et donc il est proposé d'accompagner ce projet à hauteur de 63 260 € soit 21 120 €/an sur la durée de la mission, à savoir 3 ans. Pas de remarque ? C'est adopté.

La délibération 29, c'est pour Noyelles-sous-Lens avec un projet de construction d'un restaurant scolaire intergénérationnel avec un coût d'opération à 3 388 334 € HT et d'accompagner ce projet à hauteur de 45 540 € soit 15 180 €/an étendu aussi à une mission de 3 ans. C'est adopté.

La 30, c'est pour Loison-sous-Lens, sur le projet de réfection des trottoirs et de voiries rue de Lille et Lorthoïs. Le coût global est de 220 000 €. L'accompagnement est de 5 720 €, soit 2 860 €/an, sur deux ans. A noter que ce projet s'inscrit également dans le cadre des travaux nécessaires au développement de l'entreprise Nexans qui va démarrer ses travaux au mois de juillet. C'est un investissement de près de 100 millions d'euros sur notre agglomération. Pas de remarque ? C'est adopté.

Je passe la parole à Christian PEDOWSKI pour la délibération n°31.

M. PEDOWSKI : Merci Monsieur le Président. Cette délibération consiste en la modification de la désignation d'un conseiller communautaire au sein de la Commission Développement Social. Dans la suite de l'installation de Monsieur Thibault GHEYSENS comme conseiller communautaire de la ville de Lens, il y a lieu de procéder à des modifications au sein de nos instances. Ce dernier siégera donc au sein de la Commission Développement Social.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. La 32, toujours Christian.

M. PEDOWSKI : La délibération qui concerne la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées. Il y a lieu de modifier la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, la CLECT, et de désigner Monsieur Thibault GHEYSENS comme titulaire, Monsieur Thierry DAUBRESSE comme suppléant pour la commune de Lens. Également, Madame Martine CHWICKO comme titulaire et Monsieur Marc THOLLIEZ comme suppléant pour la commune d'Estevelles.

M. ROBERT : Merci. Christian toujours, la 33.

M. PEDOWSKI : Commission Consultative des Services Publics Locaux. Il y a lieu de modifier la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, notamment au sein du collège des associations locales. En l'occurrence, ça concerne l'UFC que choisir, et de désigner Monsieur Jean-Pierre LHERMITTE comme titulaire et Monsieur Daniel ROBILLARD comme suppléant.

M. ROBERT : C'est la partie désignation. Pas de remarque ? C'est adopté. On continue, toujours avec Christian sur les désignations.

M. PEDOWSKI : Représentation à Artois Mobilités. Il y a lieu de modifier notre représentation à Artois Mobilités, de désigner Monsieur Thibault GHEYSENS comme suppléant.

M. ROBERT : Parfait. Merci. On continue, la 35.

M. PEDOWSKI : Conseil d'Administration de la SAC PETRAM. La loi ELAN de 2018 impose aux bailleurs sociaux gérant moins de 12 000 logements de se regrouper et ce afin de renforcer leur efficacité, leur pérennité. C'est dans ce cadre qu'a été constituée la SA PETRAM, société de coopération réunissant trois bailleurs sociaux : SIA Habitat, SIGH et la SA HLM de l'Oise. Cette structure vise à mutualiser les grandes orientations stratégiques de ses membres : patrimoine, politique technique, achats, communication. Elle doit également définir une ligne commune en matière d'utilité sociale sur les territoires concernés.

Conformément aux textes, les collectivités locales implantées dans le périmètre d'action de ces bailleurs doivent siéger avec une voix consultative au sein de leur Conseil d'Administration. Etant situés dans le périmètre d'intervention de la SIA Habitat, il nous est donc proposé aujourd'hui de désigner un représentant au sein du Conseil d'Administration de la SA PETRAM. Cela nous permettra de faire entendre la voix de notre territoire dans les décisions prises par cette structure, notamment sur les sujets touchant à l'habitat social, à la cohésion des politiques locales et à la coordination des actions avec les bailleurs.

Il est proposé de désigner le Président, notre Président, comme représentant de la collectivité.

M. ROBERT : Pas de remarque ? Merci beaucoup. Christian, toujours sur les délibérations 36 et 37.

M. PEDOWSKI : Absolument. Délibérations 36 et 37, créations de poste. En raison de la montée en puissance de l'agglomération, d'une volonté politique forte et affirmée d'être au cœur de l'accompagnement des projets du territoire de nos communes, de maintenir une solidarité forte sur le territoire avec comme seule ambition de maintenir un niveau d'investissement élevé au service du développement et de l'attractivité de notre agglomération et de rester mobilisés pour la qualité de vie de ses habitants, il est proposé la création de différents postes.

Le premier, un référent technique des réseaux de systèmes informatiques. Il s'agit de la création d'un poste en raison de la montée en puissance de l'infrastructure dédiée aux enjeux informatiques, aux enjeux liés à la cybersécurité, au dispositif d'accompagnement des communes mis en place.

En deux, d'un agent polyvalent pour le crématorium. Il s'agit de la création d'un poste en raison de la hausse de l'activité. A noter que ce dernier est financé par l'équilibre constaté du budget dédié au crématorium.

M. ROBERT : Merci beaucoup Christian. On constatera aussi que dans la représentation de ce soir, à priori, ces délibérations vont faire l'unanimité. Première fois que pour des créations de poste on a l'unanimité depuis un petit moment. Pas de remarque ? Vous ne me contredisez pas, on est bien sur l'unanimité ? C'est bien. La délibération 38, toujours Christian.

M. PEDOWSKI : Actualisation de différents postes déjà présents au tableau de nos effectifs. Dans le cadre de la régularisation du tableau des effectifs, il est proposé de créer deux emplois permanents à temps complet nécessaires au bon fonctionnement des services communautaires. Ces postes concernent un soigneur animalier et un agent d'accueil pour la Maison de la Justice et du Droit. Ces emplois déjà identifiés dans l'organigramme n'avaient pas encore été formellement créés par délibération. Il s'agit donc d'une mise en conformité administrative Monsieur le Président.

M. ROBERT : Merci beaucoup Christian. Pas de remarque ? Non ? Il reste la 39.

M. PEDOWSKI : Modification des délibérations relatives à différents postes déjà identifiés au sein de nos services. Il s'agit là d'une délibération d'ajustements, d'ajustements techniques mais essentiels pour garantir l'efficacité de notre action publique. Il ne s'agit pas de créer de nouveaux postes mais de mettre à jour le cadre juridique de postes déjà approuvés par notre Conseil.

Concrètement, nous adoptons une délibération pour permettre en cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire de pouvoir recourir à un agent contractuel pour une durée de 3 ans renouvelable et non plus limité à 12 mois comme c'était le cas jusqu'ici. Ce changement, recommandé par le contrôle de légalité, nous donne davantage de souplesse et surtout de réactivité pour pourvoir des postes parfois difficiles à recruter dans des domaines pourtant essentiels ; coordination des politiques publiques, renouvellement urbain, prévention, ingénierie ou encore accompagnement des populations.

C'est une évolution qui sécurise juridiquement nos pratiques et qui renforce notre capacité à faire face aux besoins des services et ce, tout en respectant les principes légaux d'accès à l'emploi public.

M. ROBERT : Merci beaucoup. C'est adopté. On passe à la délibération 40, c'est Jean-Marie ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Oui. La délibération 40 est une délibération à caractère technique qui consiste, sur le budget d'action économique, à mettre en adéquation ce qui se fait entre la DGFIP et nous-même sur un certain nombre d'opérations pour lesquelles nous n'avons pas l'ensemble des pièces pour les comptabiliser et donc on les met dans des comptes d'attente mais ça ne peut pas durer éternellement.

On est sur des périodes qui nous font remonter à 2011. Nous sommes en 2025. Il s'agit simplement d'inscrire pour apurer ces comptes une somme de 11 404,56 € sur le budget annexe action économique et de porter ces sommes en recettes au compte administratif de l'année en cours pour la sincérité du budget et en cas de contestation, de remise en cause, de revenir, si c'est fondé, sur ces inscriptions. Mais, disons qu'il s'agit de sommes qui sont dérisoires par rapport à l'importance du budget action économique puisqu'il y a 2 257,62 € et 9 146,94 €. Sont concernés : les Charbonnages de France et ensuite le Conseil Général du Pas-de-Calais.

Donc, nous aurons peut-être des réponses un jour qui nous permettront de terminer d'apurer ce dossier. En attendant, pour la sincérité du budget, il faut que ça figure au compte administratif.

M. ROBERT : Pas de remarque ? Merci beaucoup. On a ensuite un tir groupé, 41 à 49, sur les garanties d'emprunt.

M. ALEXANDRE : Ce sont des garanties d'emprunt. Je signale, d'ailleurs, que nous avons reçu ce matin en mairie, je ne sais pas si tout le monde a été concerné dans toutes les mairies au même moment, parce que La Poste vit des moments difficiles... La Banque des territoires nous a rappelé, aux uns et aux autres, l'importance des garanties d'emprunt. Faute de ces garanties, évidemment, on l'a dit ici plusieurs fois mais vaut mieux se répéter que se contredire, faute d'avoir ces garanties d'emprunt, il n'est pas possible aux bailleurs sociaux de construire, et encore moins de louer.

Donc, nous le faisons dans ces délibérations au titre des garanties d'emprunt. Nous avons Pas-de-Calais Habitat qui est concerné sur une opération 51 rue du Front Populaire à Avion pour l'acquisition d'un logement. Nous avons, 4 rue Edouard Depret à Avion par la Société Immobilière du Grand Hainaut. Ensuite, nous allons nous retrouver à Billy-Montigny pour une réhabilitation de 13 logements résidence Marcel Pagnol. Nous irons à Bully-les-Mines pour une opération d'acquisition en VEFA, c'est-à-dire en vente en état futur d'achèvement de 27 logements situés au 13 rue Roger Salengro.

Je rappelle que ça n'entraîne aucune dépense pour la Communauté d'Agglomération mais disons que c'est une garantie en cas de faillite absolue, et bien on serait éventuellement appelé mais après plusieurs autres.

Nous sommes ensuite à Lens, réhabilitation par la SIA Habitat de 76 logements situés à Lens, plusieurs adresses étant concernées. Nous sommes enfin à Liévin avec Maisons et Cités pour 8 logements situés 2 avenue du Maréchal Juin à Liévin. Nous arrivons ensuite à la délibération 47 à Mazingarbe pour une réhabilitation de 40 logements résidence Léon Jouhaux, rue Jules Guesde à Mazingarbe. La 48 est une opération d'acquisition en VEFA de 53 logements, 4 rue Camille Desmoulins à Vendin-le-Vieil. Et la 49, c'est Maisons et Cités, opération d'acquisition en VEFA de 42 logements situés rue Paul Cayet à Sallaumines.

Voilà, Monsieur le Président, les délibérations qui concernent les garanties d'emprunt. Donc, on l'a bien compris, la 40 c'était une régularisation pour l'apurement des comptes et ensuite de 41 jusqu'à la 49, il s'agit de garanties d'emprunt pour divers bailleurs sociaux.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Pas de remarque sur ces différentes garanties ? Non ? Donc les délibérations de 41 à 49 sont adoptées.

Je vais laisser la présidence de séance à Laurent DUPORGE, parce que comme l'a dit Jean-Marie, une fois qu'on a apuré les comptes, les comptes sincères, il faut présenter le compte administratif et donc je laisse la présidence à Laurent DUPORGE pour les délibérations 50 et suivantes.

M. DUPORGE : Merci Monsieur le Président. Mes chers collègues, je vais donc attendre que le Président soit dans la pièce à côté et ne puisse nous entendre puisque le Code des collectivités locales impose que le Président ne puisse pas assister et prendre part au vote de ce qu'on appelait compte administratif auparavant et qui s'appelle désormais le compte financier unique, ainsi que l'approbation de l'affectation des résultats.

Je vais donc passer de suite le micro à notre collègue, Maire d'Acheville, Philippe LA GRANGE, qui va donc nous présenter les délibérations qui vont de 50 à 65. Mon cher Philippe, je te laisse le micro.

M. LA GRANGE : Merci. Conformément à l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte financier afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Il est rappelé que la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin s'est inscrite dans le processus d'expérimentation du Compte Financier unique en adoptant le référentiel de la nomenclature M57 depuis le 1^{er} janvier 2022 pour les budgets à caractère administratif. Depuis 2023, l'ensemble des budgets gérés en M57 et M4 sont présentés au nouveau format du Compte Financier Unique, CFU. A compter de 2024, le CFU a vocation à devenir la nouvelle présentation des comptes locaux. Le CFU se substitue au compte de gestion et au compte administratif et est préparé conjointement par la CALL et le Comptable Public dans le respect de leurs prérogatives respectives.

Ces opérations sont classées en deux sections. La section de fonctionnement M57 ou d'exploitation M4, qui regroupe les charges et produits récurrents de la collectivité assurant son bon fonctionnement, puis la section d'investissement décrivant les dépenses non permanentes qui augmenteront son patrimoine, ainsi que les recettes mobilisées pour leur financement.

Le rapport consolidé s'entend en ajoutant les résultats de l'ensemble des 8 budgets principal et annexes. Enfin, certaines opérations comptables particulières font l'objet, dans la présentation de ce rapport, de retraitements spécifiques, ceci afin de renforcer la pertinence d'analyse.

Ainsi, les opérations d'aménagement de zones sont analysées en investissement bien que les écritures comptables réelles figurent en fonctionnement en vertu de la tenue d'une comptabilité de stocks. Les fonds de concours versés dans le cadre d'une opération sous mandat, réglementairement comptabilisés en opération d'ordre sont reclassés en opérations réelles, afin de traduire la réalité de l'effort d'investissement de la collectivité.

Pour la comparaison des exercices, le même retraitement est appliqué à l'exercice précédent.

Donc, le total des dépenses réelles 2024, fonctionnement et investissement, représente 232,5 millions d'euros. Le compte financier 2024 de la CALL se caractérise par une hausse des dépenses réelles de fonctionnement de 7,9 millions d'euros, soit + 5,5% et + 0,1 million d'euros hors provision CABBALR. Un niveau d'épargne nette en baisse de 5,5 millions d'euros, soit - 23,4%. Un niveau de dépenses d'équipement en propre, y compris fonds de concours en hausse, atteignant le niveau de 62,7 millions d'euros dont les opérations sous mandat diminuent de 2,9 millions d'euros. Un encours de dette en nette diminution de 9,7 millions d'euros. Un taux d'épargne brute en baisse de 11,9% fin 2024. Enfin, une capacité de désendettement consolidée qui s'établit au 31 décembre 2024 à 5,2 années.

Les principaux ratios financiers, donc, le résultat de gestion, recettes de gestion moins dépenses de gestion, est en baisse de 5,2 millions d'euros, en raison d'une augmentation des dépenses, intégrant la provision CABBALR de 7,8 millions d'euros. Ainsi, après déduction des charges financières, en baisse de 0,4 million d'euros, l'épargne brute consolidée se dégrade de 4,8 millions d'euros entre 2023 et 2024. L'épargne nette consolidée baisse également, et se stabilise à hauteur de 18 millions d'euros.

En revanche, au cours de l'exercice 2024, l'endettement consolidé a été réduit de 8,7 millions d'euros, par une optimisation du fonds de roulement, en lieu et place de la mobilisation d'emprunts. La capacité de désendettement passe de 4,8 années fin 2023 à 5,2 années fin 2024.

Un excédent consolidé de 15,3 millions d'euros en 2024, soit un résultat brut de clôture de l'exercice 2024 de 51,9 millions d'euros en fonctionnement et - 33,1 millions d'euros en investissement, ce qui fait un total de 18,8 millions d'euros. Un résultat net de clôture de l'exercice de 51,9 millions d'euros en fonctionnement, - 36,7 millions d'euros en investissement, soit un total de 15,3 millions d'euros. Les résultats excédentaires sont repris au budget supplémentaire 2025.

La structure du budget : La CALL gère jusqu'au 31 décembre 2024 8 budgets qui s'élevaient à 226,8 millions d'euros en montants consolidés, hors flux réciproques entre budgets. En 2024 le budget principal, les budgets annexes action économique et développement numérique représentent 91% des masses budgétaires totales. Le budget annexe assainissement représente 6% des masses budgétaires, le budget annexe eau potable 2,8% et le budget annexe crématorium 0,2%. L'exercice 2024 est marqué par une hausse des investissements réalisés sur le budget principal et le budget action économique.

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 187,8 millions d'euros en 2024, marquant une progression de 1,7%, soit + 3,2 millions d'euros.

Les recettes fiscales, stricto sensu, ne représentent désormais plus que 29,2% des recettes réelles de fonctionnement depuis la suppression de la taxe d'habitation sur les habitations principales, puis de la CVAE. Elles sont en hausse de + 7,9 millions d'euros entre 2023 et 2024 soit une progression de 17% justifiée principalement par l'augmentation de la TEOM, + 7,2 millions d'euros.

En réintégrant les compensations de TVA reversées par l'Etat en contrepartie de la suppression de TH puis de CVAE, les recettes fiscales, au sens large du terme cette fois-ci, représentent 53,5 % des recettes réelles de fonctionnement.

Les dotations et compensations versées par l'Etat, sont quasiment stables et représentent plus de 54,4% des recettes réelles de fonctionnement, hors compensations de TVA transférée, elles ne représentent que 30% de ces mêmes recettes.

Globalement, ces deux ressources qui représentent 83,6% des recettes de fonctionnement progressent donc de 7,7 millions d'euros soit + 16,8%.

Représentant moins de 20%, 16,5% précisément, des recettes réelles de fonctionnement, la part des autres recettes baissent de 4,5 millions d'euros, notamment sous l'effet conjoncturel de produits de cessions, -1,5 million d'euros, et une baisse significative de la contribution aux investissements Eau Potable de -5,1 millions d'euros.

Les recettes de fonctionnement, voilà, vous avez le total. Donc, le pacte Financier Fiscal de Solidarité continue de produire ses effets, par la dynamique de la TEOM, +7,2 millions d'euros. Quant à la DSC intercommunautaire, provisionnée en 2024 pour 7,8 millions d'euros, celle-ci ne participe donc plus au financement des dépenses courantes de la collectivité. Enfin, la dynamique conjoncturelle de la TVA observée ces dernières années, n'est plus observée en 2024 du fait du tassement de l'inflation et de la croissance.

Les dépenses de fonctionnement, en mouvements réels et hors flux réciproques entre budgets, les dépenses de fonctionnement s'élèvent en 2024 à 153,1 millions d'euros. Elles augmentent de 5,5%, soit 7,98 millions d'euros, par rapport à 2023, et, principalement en raison du niveau des provisions en hausse de 7,68 millions d'euros de la CABBALR.

Les charges à caractère général progressent de 2,2%, soit +1,17 million d'euros, principalement constituées par le poste de collecte et de traitement des déchets, +1,7%. La hausse de la masse salariale, chapitre 012, évolue de 1,06 million d'euros par rapport à 2023, en raison des avancements de carrière des agents et de recrutements sur des postes vacants en 2023, ou accompagnant la mise en œuvre du projet de territoire. Les remboursements des services mutualisés par les communes représentent 0,7 million d'euros. Les frais financiers baissent sensiblement de - 7,6 %.

Les recettes d'investissement s'élèvent globalement à 70,3 millions d'euros. En 2024, l'épargne brute, établie à 34,7 millions d'euros, permet d'autofinancer 62,4% des dépenses d'investissement en propre. Après remboursement du capital de la dette, 16,7 millions d'euros, l'épargne nette à hauteur de 18 millions d'euros finance ainsi 32,4% des dépenses d'équipement en propre contre 50% en 2023.

62,7 millions d'euros investis en 2024, hors amortissement de la dette, dont 7,1 millions d'euros pour le compte des communes.

Les dépenses d'investissement hors dette augmentent de 5,2 millions d'euros de 2023 à 2024 dont 8,2 millions d'euros au titre des dépenses de 2,9 millions d'euros pour le compte des communes. La part des travaux représente 30% en 2024 et celles des opérations sous mandat, maîtrise d'ouvrage déléguée par les communes à la Communauté d'Agglomération, 9%. Ces dernières s'équilibrent en dépenses et en recettes, fonds de concours CALL inclus.

Le remboursement du capital de la dette augmente de 0,8 million d'euros et représente 21% des dépenses brutes d'investissement. Ce montant intègre les avances remboursables versées par l'Agence de l'Eau.

J'en ai terminé pour le compte administratif et les affectations.

M. DUPORGE : Merci mon cher Philippe. Mes chers collègues, je pense qu'on peut remercier Philippe pour la présentation synthétique et tout à fait compréhensible de ces comptes financiers uniques et les affectations de résultats.

Je vais vous proposer, si vous le voulez bien, sauf à ce qu'il y ait des remarques. Y a-t-il des remarques au sein de l'assemblée ? Il n'y en a pas. Je vais donc, si tout le monde en est d'accord, sauf à ce que quelqu'un lève la main, que nous votions dans la globalité ces délibérations de 50 à 65. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui s'y oppose ? Non ? Vas-y Bruno, si tu veux faire ta déclaration.

M. TRONI : Sur le compte financier unique plutôt que sur le BS.

Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération sur le compte financier unique mérite que l'on s'y attarde un instant car il nous offre aussi une vision d'ensemble de notre action en direction de notre population.

Le développement de notre agglomération, son attractivité, ne sont essentiels que parce que cela sert les intérêts des habitants de ce territoire. En développant les parcs d'activités, en favorisant le tourisme, nous créons non seulement de l'emploi mais également des recettes financières. En partenariat avec d'autres instances, nous travaillons aussi sur l'insertion professionnelle et sociale, la santé, la culture, le logement, l'environnement... Tous ces aspects importants de la vie de nos administrés, nous tentons de les améliorer.

Les enjeux auxquels nous sommes confrontés sont multiples. Il en est un qui s'impose avec force : la lutte contre le réchauffement climatique. Baisser les bras face à ce phénomène serait se rendre complice d'un désastre écologique, humain et économique annoncé. Cependant, si nous sommes conscients de cela, nous savons aussi que cela n'est pas forcément la préoccupation première des familles en difficulté qui, à défaut de préparer l'avenir, voudraient déjà pouvoir vivre dignement aujourd'hui. A nous donc, de parvenir à concilier les deux choses.

Cela nous avait amené à nous opposer à la mise en place d'une ZFE qui aurait durement pénalisé les personnes modestes. Par contre, nous investissons dans la réhabilitation des logements de façon à résoudre le problème des passoires thermiques tout en permettant aux familles des économies notables sur leurs factures d'énergie.

Lorsque notre groupe a proposé de mettre en place la gratuité du transport en bus, c'est ce même objectif d'allier écologie et amélioration des conditions de vie et du pouvoir d'achat qui nous a guidés. Autant dire que nous ne pouvons que nous féliciter d'avoir pu travailler collectivement, en bonne intelligence, sur ces projets comme sur tant d'autres d'ailleurs et je pense notamment au permis de louer ou de diviser.

Mais l'environnement n'est pas seulement un enjeu en termes d'actions à engager, mais également en termes de changement de comportements. Nos collectivités vont devoir économiser leur consommation d'espaces comme l'impose le ZAN, et concilier cela avec le développement du territoire va nous obliger à nous réinventer. De la même façon, notre population doit également être sensibilisée à toutes ces questions environnementales.

Tout comme il est important de parler de la protection des captages d'eau, de l'agriculture raisonnée, il est essentiel de rappeler que, par exemple, le tri sélectif n'est pas fait pour embêter les gens mais que celui-ci permet d'économiser des ressources grâce au recyclage tout en générant des économies substantielles. Rappelons qu'il s'agit d'une politique extrêmement onéreuse et sur laquelle pèse, en outre, une réglementation nationale lourde, complexe et coûteuse.

Toutes les actions qui sont menées ici ont un sens. Alors, oui, nous apportons des garanties d'emprunt aux bailleurs pour que les familles moins favorisées puissent avoir un toit sur la tête. Oui, nous investissons dans la politique de la ville parce que les quartiers les plus défavorisés ont besoin d'une attention accrue. Oui, nous soutenons l'action associative parce que nos associations locales nous aident à lutter contre l'isolement et favorisent la cohésion sociale. Oui, nous avons encore à cœur de défendre et promouvoir une certaine conception de la solidarité dans cette terre ouvrière, solidarité qui s'exprime d'ailleurs aussi bien à l'égard de notre population qu'entre nos communes elles-mêmes.

Notre Communauté d'Agglomération n'est pas une espèce de machine déconnectée des habitants et pourvoyeuse de projets somptuaires. Nous sommes simplement des élus qui tentons par tous moyens d'améliorer le sort d'une population déjà durement éprouvée par des années de politiques libérales.

On nous reproche des dépenses en hausse. Mais si on nous oblige à diminuer nos investissements, qui demain expliquera aux entreprises pourquoi leur carnet de commandes se vide ? Et aux salariés, pourquoi ils perdent leur emploi ?

Non, décidément, le pacte de confiance dont on nous rebat les oreilles n'existe que dans les discours présidentiels. L'asphyxie financière de nos collectivités n'est pas un mythe mais une réalité. Les gels ou baisses des dotations, et autres pactes de Cahors ne participent pas d'une saine gestion des finances publiques mais constituent une entrave aux projets que nous menons.

A n'en pas douter, Emmanuel MACRON a bien choisi : François BAYROU, c'est la voix de son maître, la voix des marchés financiers, la voix de tous ceux qui persistent à clamer qu'il y a trop d'Etat providence, trop de services publics.

Nos collectivités peinent déjà à absorber les cures d'austérité successives qui leur ont été appliquées que l'idée d'une année blanche fait son chemin : un gel des dotations de l'Etat ou des transferts issus de taxes affectées. Une idée qui sera aussi catastrophique qu'elle sera inefficace, et même contreproductive pour l'économie locale et nationale.

Merci beaucoup de votre attention.

M. DUPORGE : Merci Monsieur TRONI. Y a-t-il d'autres déclarations ? Je n'en vois pas. Très bien. Ecoutez, j'en reviens donc au vote de ces délibérations collectif, de 50 à 65. Y a-t-il dans cette assemblée des collègues qui ne souhaitent pas prendre part au vote ? Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Donc, qui vote pour ? Levez la main, si vous le voulez bien. Je vous remercie et donc ces comptes financiers uniques, ainsi que l'affectation des résultats, sont donc votés à l'unanimité et si vous le voulez bien nous allons faire revenir le Président.

Voilà Monsieur le Président. Alors, je suis désolé d'avoir pris un peu plus de temps que prévu cette présidence mais Monsieur TRONI a voulu me faire partager un peu plus longtemps ce plaisir. Mais j'ai l'honneur et la satisfaction de vous dire que ces comptes financiers uniques, ainsi que l'affectation de ces résultats pour l'ensemble des délibérations 50 à 65 a été voté, Monsieur le Président, à l'unanimité et je pense qu'on peut vous en féliciter.

M. ROBERT : Merci beaucoup chers collègues et unanimité sur les affectations n°58 à 65 ? Parfait, merci. C'est aussi le fruit d'un travail collectif et j'associe, bien évidemment, les services parce qu'en dehors des orientations qu'on décide ici, il y a aussi le travail quotidien des équipes de l'agglomération sous la direction de Mme FRANÇOIS que je voudrais associer à ce travail et à, quelque part, cette satisfaction générale.

Je reprends donc le cours à la délibération 66, c'est bien ça ? C'est Philippe qui refait un tir groupé 66 à 71 ?

M. LA GRANGE : Tout à fait Monsieur le Président.

Donc, rappel des orientations budgétaires, ROB 2025. Conformément aux grandes orientations budgétaires fixées lors du DOB 2025 et rappelées lors du vote du BP 2025, les objectifs budgétaires qui guident la trajectoire financière sont le maintien d'un objectif d'investissements max de 225 millions d'euros entre 2024 et 2026, le maintien d'une capacité de désendettement inférieure à 8 ans fin 2026, une absence d'augmentation des taux des impôts locaux en 2025.

Pour atteindre ces objectifs, des décisions ont été prises en vue de la préparation du BS 2025 : évolution contenue des dépenses de fonctionnement, comblement progressif des déficits du budget annexe action économique par le budget principal, maîtrise du volume des dépenses d'investissement, rester plus ou moins à volume constant par rapport au BP 2025 pour ne pas augmenter le recours prévisionnel à l'emprunt 2025, voire pour le réduire.

Les principales caractéristiques du budget supplémentaire sont les suivantes : la reprise des excédents disponibles, tous budgets confondus, à hauteur de 19 millions d'euros.

Affectés à la prise en charge partielle et progressive des déficits du budget annexe action économique pour un montant de 1,5 million d'euros, l'inscription de nouvelles dépenses réelles en section de fonctionnement et d'investissement, dont notamment 4,2 millions d'euros pour la mise aux normes du CVE, Centre de Valorisation Energétique de Noyelles-sous-Lens, des ajustements de crédits ou compléments de crédits déjà prévus au budget primitif, la diminution du besoin d'emprunt prévisionnel de l'ordre de 3,2 millions d'euros, passage de 48,7 millions d'euros à 45,5 millions d'euros, tous budgets confondus.

Concernant la section de fonctionnement, nouvelles inscriptions budgétaires + 280 000 €, réajustement de crédits inscrits au BP + 1,6 million d'euros.

Pour les recettes de fonctionnement, nouvelles inscriptions budgétaires et réajustement de + 254 000 € dont 100 000 € de réajustement de la taxe de séjour à percevoir, 67 000 € pour le financement du SATD, 32 000 € pour l'économie circulaire et ajustement d'autres recettes, 55 000 €.

Les principales modifications budgétaires, section d'investissement, hors opération pour compte de tiers, réajustement de crédits inscrits au BP de + 9 millions d'euros dont : 4,2 millions d'euros pour le Centre de Valorisation Energétique, 1,1 million d'euros pour l'opération d'aménagement de la rue Debeaumont à Liévin, 1,5 million d'euros pour les travaux de réhabilitation de la ZAL, 1 million d'euros pour les aides au logement des parcs privés et publics, ajustés en fonction des dossiers en cours, 0,5 million d'euros acquisition résidence des artistes et 0,1 million d'euros travaux Académie de l'Hospitalité.

Des diminutions de crédits ont été proposées par ailleurs en fonction du planning opérationnel des projets, gestion en AP/CP.

Concernant les recettes d'investissement, nouvelles inscriptions budgétaires et réajustement de + 4 millions d'euros, subventions aides à la pierre et ERBM.

Concernant le budget assainissement, en fonctionnement, ajustement des crédits prévus au BP 2025 de + 268 000 € dont notamment prestations d'exploitations et de curage des lagunes. En dépenses d'investissement, +3,3 millions d'euros dont opérations de maintenance, travaux d'assainissement NPRU 1 million d'euros, travaux d'assainissement dans les zones d'activités, 1,5 million d'euros.

Concernant le budget eau, en dépenses de fonctionnement, ajustement des crédits prévus au BP 2025, + 46 000 €. En dépenses d'investissement, + 700 000 € dont travaux dans les zones d'activités économiques + 679 000 € et travaux NPRU pour 28 000 €.

Concernant le budget action économique, couverture par une subvention du budget principal de 1,5 million d'euros du déficit de fonctionnement et d'une partie de celui d'investissement. Ajustement des dépenses de fonctionnement déjà inscrites au BP, + 45 000 €. Dépenses d'investissement, + 0,4 million d'euros dont travaux de voirie Quadraparc et études et travaux de pré-commercialisation.

Concernant le budget du port fluvial, + 132 000 € en investissement, dont 32 000 € pour la maîtrise d'œuvre pour la réfection des berges du parc de la Motte du bois à Harnes et 100 000 € pour des dépenses imprévues.

Concernant le crématorium, en fonctionnement, matériels spécifiques et dépenses énergies, + 40 000 € et investissement de 154 000 € pour la réfection de la salle de cérémonie.

Ensuite déclinaison des BS par politique publique, version consolidée. Concernant le fonctionnement, il y a 61% au niveau de l'attractivité, 17% au niveau du développement durable, 9% au niveau de la gestion du patrimoine, 7% pour les services communs, 5% pour le logement, 1% pour le crématorium et 1% pour le développement social.

Concernant les dépenses d'investissement, 43% pour le développement durable, 8% pour le crématorium, 7% pour le logement, 16% pour les grands projets, 20% pour l'attractivité du territoire, 2% pour les services communs, 8% pour la gestion du patrimoine, 3% pour le développement social.

Le budget supplémentaire 2025, tous budgets confondus, vient conforter les orientations budgétaires et financières 2025 de la CALL à savoir :

- Maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement, pour financer notamment la solidarité territoriale, maintien de la DSC pour les communes, et la gratuité des transports,
- Couverture partielle et progressive des déficits du budget annexe action économique, pour soutenir l'attractivité de l'Agglomération,
- Maintien d'un niveau d'investissement au service de la transformation du territoire, avec un total d'investissement, BP + BS, de l'ordre de 148 millions d'euros, y compris opérations sous mandat,
- Maintien d'une durée de remboursement de la dette inférieure à 8 ans, à horizon fin 2026, avec une réduction du besoin d'emprunt de 3,2 millions d'euros.

Voilà pour les budgets supplémentaires.

M. ROBERT : Merci beaucoup Philippe. On voit les ajustements qui là aussi montrent l'activité de nos services et l'activité sur les différentes compétences. Y a-t-il des remarques sur ces différents budgets supplémentaires ? Non ? Pas de demande de vote particulière ? On considère qu'ils sont adoptés à l'unanimité. Merci beaucoup.

Il reste la délibération n°72 pour clore tout ça. Philippe.

M. LA GRANGE : La délibération 72 concerne les ajustements et vote des autorisations de programme en engagements et crédits de paiement, AP/CP et AE/CP. Donc, les ajustements concernant le budget annexe assainissement, il y a une AP révisée à la hausse et 21 AP qui restent stables.

Concernant le budget annexe eau potable, il y a 20 AP stables et une AE stable.

Concernant le budget annexe crématorium, ce sont 2 AP stables.

M. ROBERT : Parfait. Merci beaucoup. Cette délibération qui est adoptée clos notre Conseil et donc on a, comme à l'accoutumée, un petit moment convivial pour clore cette année avant la période de repos bien méritée pour les uns et les autres. On se donne rendez-vous à la rentrée. Merci beaucoup.